



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

Portant délégation à Madame Corinne RANGOD pour la célébration d'un mariage

30 DGS 2025

NOMENCLATURE : 5.4

Le Maire de la Commune de Claix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

VU le Procès-verbal établissant l'élection du Maire et des Adjointes en date du 17 juin 2020,

CONSIDERANT que le Maire et les Adjointes sont tous absents ou empêchés durant le 26 mars 2025,

CONSIDERANT que Madame Corinne RANGOD, Conseillère Municipale peut se voir confier la délégation afin d'assurer la célébration du mariage le 26 mars 2025, dans un souci de continuité de l'administration communale.

ARRETE

Article 1 : Désignation

Monsieur Christophe REVIL le Maire, donne la délégation sous sa responsabilité à Madame Corinne RANGOD, Conseillère Municipale, afin d'assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour la célébration du mariage à la date du mercredi 26 mars 2025.

Article 2 : Date d'effet et durée de la délégation

La délégation prend effet à compter des formalités de publication, de transmission et dès la notification du présent arrêté à l'élue déléguée. La délégation prend fin à la date du 27 mars 2025.

Article 3 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification au titulaire, de sa publication et de sa transmission aux services du contrôle de légalité.

Article 4 : Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Isère, le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Notification à Madame Corinne RANGOD, le 13/03/2025



Fait à Claix, le 11 Mars 2025

Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 13/03/2025

Date de retrait: 13/05/2025